

SELARL

« LMVE 16 NOTAIRES »

<http://ioos-solomon-lagny-sur-marne.notaires.fr>

16 Avenue du Général Leclerc 77400 LAGNY-SUR-MARNE
Val d'Europe - Marne La Vallée

Archives depuis 1556

Successeurs de Maîtres Henneton, Fromont, Vérieux, Duval, Claudel, Solomon

Parking privé accès par la rue Alphonse Manceau



Notaires

Benoît IOOS
Sandrine BAFCOP
Sicavi GALLEY

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE VENTE

PAR LE VENDEUR :

ETAT-CIVIL :

- Pièces d'identité (CNI)
- Livret de famille
- Contrat de mariage
- Jugement de divorce
- Contrat et certificat de PACS
- Si le vendeur est une société : copie des statuts enregistrés et certifiés conforme à l'original par le gérant, k-bis récent, copie certifiée conforme à l'original par le gérant du procès-verbal de l'assemblée générale autorisant la vente, copie des cartes d'identité nationale et du livret de famille des associés,
- Le questionnaire d'état-civil

PIECES :

- Titre de Propriété
- Plans des biens vendus
- Pièces de constructions (permis de construire, déclaration d'achèvement des travaux, certificat de conformité), le cas échéant, et notamment si la copropriété a été construite il y a moins de 10 ans
 - Règlement de Copropriété et/ou Cahier des Charges et modificatifs (si copropriété ou lotissement)
 - Coordonnées du Syndic et/ou de l'Association Syndicale (si copropriété ou lotissement)
- 3 derniers Procès-Verbaux d'Assemblée Générale
- 3 derniers appels de charges
- Pré état-daté à faire compléter par le syndic (document valable 1 mois),
- Carnet d'entretien,
- Montant de l'indemnité d'immobilisation (dépôt de garantie entre 5 et 10 % du prix) à verser par l'acquéreur par virement
- Dossier de Diagnostics Techniques
- Dernière Taxe Foncière
- Liste du mobilier détaillé et chiffré article par article
- Le questionnaire joint dûment complété
- Certificat de conformité à l'assainissement communal
- Prix de vente convenu

PAR L'ACQUEREUR :

ETAT-CIVIL :

- Pièces d'identité (CNI)
- Livret de famille



Négociation et Expertise Immobilière : Alain MOREAU

Portable : 06 99 84 27 96 – E-mail : alain.moreau.77073@notaires.fr

Téléphone : 01 64 30 42 40 - Fax : 01 64 30 99 06 - E-mail général : lmve16@notaires.fr

NOTAIRE CONSEIL
DES PERSONNES PUBLIQUES

Réception uniquement sur RDV

- Contrat de mariage (le cas échéant)
- Jugement de divorce
- Contrat et certificats de PACS
- Si l'acquéreur est une société : copie des statuts enregistrés et certifiés conforme à l'original par le gérant, k-bis récent, copie certifiée conforme à l'original par le gérant du procès-verbal de l'assemblée générale autorisant l'acquisition, copie des cartes d'identité nationale et du livret de famille des associés
- Le questionnaire d'état-civil

INFORMATIONS :

- Montant de l'indemnité d'immobilisation convenue avec le vendeur (entre 5 à 10 % du prix)
- Informations sur le prêt que vous comptez demander :
 - * Organisme prêteur,
 - * Montant maximum,
 - * Durée de remboursement,
 - * Taux nominal d'intérêt maximum hors assurances(Ces informations ne sont pas définitives)
- Le questionnaire joint dûment complété

Virement de 500 € à titre d'acompte sur frais
(Les frais de Notaire sont à la charge de l'Acquéreur)

L'indemnité d'immobilisation convenue et la provision sur frais de 500 € doivent être virées sur le compte de l'Etude au plus tard 3 jours avant la date de signature de la promesse (R.I.B. à nous demander).